

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CD44

présenté par  
M. Orphelin  
-----**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	25 000 000	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	25 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>25 000 000</b>	<b>25 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à doter de 25 M€ supplémentaires le programme 181 « Prévention des risques » (à l'action 12 « Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ») afin d'accélérer la mise en œuvre du plan de déploiement de l'hydrogène pour la transition énergétique présenté en juin 2018 par le Ministère de la transition écologique et solidaire.

Les règles actuelles de la LOLF et du débat parlementaire sur le projet de loi de finances sont telles que le renforcement de moyens au profit d'un programme donné se fait toujours au détriment d'un autre. Pour équilibrer la mission, nous sommes donc obligés d'afficher une réduction artificielle de 25 M€ sur l'action 07 dédiée aux personnels œuvrant pour les politiques du programme 217 : « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durable ».